



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Emir Kir, *Président* ;
Philippe Boiketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah
Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;
Luc Frémal, *Président du CPAS* ;
Marie-Rose Laevers, *Secrétaire communale*.

Séance du 24.10.23

#Objet : Dérogations au repos hebdomadaire; calendrier 2024. #

Le Collège,

Vu l'article 1er de l'arrêté royal du 11 août 1960 prévoyant des dérogations aux dispositions des arrêtés prescrivant le repos hebdomadaire des commerçants;

Décide:

d'approuver les dérogations aux jours de fermeture hebdomadaire pour les dates suivantes:

- du 3 au 16 janvier 2024 inclus : soldes d'hiver;
- du 12 au 18 février 2024 inclus : Saint-Valentin;
- du 4 mars au 7 avril 2024 inclus : congé de détente et période printanière;
- du 6 au 12 mai 2024 inclus : fête des mères;
- du 3 au 9 juin 2024 inclus : fête des pères;
- du 1er au 14 juillet 2024 inclus : soldes d'été;
- du 28 octobre au 3 novembre 2024 inclus : congé d'automne;
- du 18 au 31 décembre 2024 inclus : fêtes de fin d'année.

Les commerçants tennoodois dont le jour de fermeture hebdomadaire coïncide avec un des jours précités pourront ouvrir leur établissement sans pour autant devoir reporter leur jour de fermeture à une date ultérieure.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

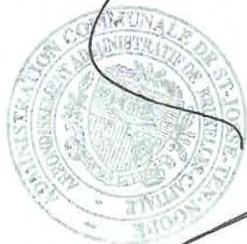
La Secrétaire communale,
(s) Marie-Rose Laevers

Le Président,
(s) Emir Kir

POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Josse-ten-Noode, le 24 octobre 2023

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,

Marie-Rose Laevers



Le Collège des
Bourgmestre et Echevins,
L'Echevin(e) délégué(e),

Mohammed Jabour